

SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 25 février 2014

N° 2014-07

PREFECTURE
DE TARN-ET-GARONNE

27 FEV. 2014

Nombre de délégués en exercice :	16	L'an deux mil quatorze, le 25 février à 15 heures 00, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel du Département - Montauban, sous la présidence de Monsieur Jean CAMBON, Président.
Présents :	10	
Date de la convocation :	14 février 2014	

Présents : MM. ASTRUC, AURADE, CAMBON, DONNADIEU, LAMOLINAIRE, LAVABRE, MARTY, MASSAT, MOUCHARD et ROUCOLLE.

Absents excusés : MM. AJAS, ASTOUL, DAGEN, GARRIGUES, MASSEGLIA et SAZY.

Assistaient à la séance : M. PELZER (représentant M. le Payeur Départemental),
Mme LAYMAJOUX (Direction de l'Environnement du Conseil Général),
MM. BARON et GINESTET (Syndicat Départemental).

OBJET : Prestations de contrôle des infrastructures.

Les différentes installations gérées par le Syndicat (déchèteries, quais, installations diverses, ...) nécessitent différents contrôles périodiques réglementaires concernant les équipements et matériels électriques ou les rejets d'eaux résiduaires pour les déchèteries et les quais de transfert.

Avec l'ajout des dernières réalisations (quais et déchèterie de Caussade, plateforme bois, Unité de traitement des matières de vidange), il est apparu opportun de regrouper ces différents contrôles sous la forme de marchés à procédure adaptée (MAPA) prévu par le Code des Marchés Publics.

Deux consultations ont ainsi été lancées concernant ces contrôles :

- vérifications périodiques des équipements et matériels électriques.
Il s'agit des vérifications obligatoires au regard des dispositions du Code du Travail portant sur les déchèteries, quais de transfert et station de traitement des matières de vidange avec un premier contrôle plus approfondi et 3 contrôles normaux.
Au terme de la consultation menée fin 2013, la meilleure offre, qui est aussi la moins disante, a été présentée par le Bureau Veritas avec un montant total pour les 4 années du marché de 5 652€ HT (visites initiales « complètes » la 1^{ère} année et visites périodiques pour les 3 années suivantes).
- contrôle des rejets des eaux résiduaires au titre de la réglementation ICPE.
Il s'agit du contrôle annuel des rejets des eaux des déchèteries comprenant également les obligations de contrôle de la décharge de Réalville.
Au terme de la consultation menée également fin 2013, la meilleure offre, qui est aussi la moins-disante, a été présentée par le Laboratoire Centre Atlantique (LCA) avec un montant annuel total de 3 236 € HT.

*
**

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- approuve les propositions présentées et autorise le Président à signer les marchés correspondants dans les conditions suivantes :
 - Vérification des équipements électriques :
 - BUREAU VERITAS : Montant du marché 1^{ère} année : 1 713 € HT et 1 313 € HT les années suivantes (3 périodes maximum)
 - Contrôle des rejets des eaux résiduaires :
 - Laboratoire Centre Atlantique (LCA) : Montant annuel 3 236 € HT (Marché de 1 an reconductible pour 3 périodes maximum).

ACTE ADMINISTRATIF RENDU EXÉCUTOIRE
DU FAIT DE SA TRANSMISSION AU
REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT LE ...2.7.FEV.2014

ET DE SA PUBLICATION LE2.7.FEV.2014

Montauban, le 28 FEV. 2014

Le Président,

Jean CAMBON

Fait et délibéré le 25 février 2014
Le Président,

Jean CAMBON

PREFECTURE
DE TARN-ET-GARONNE
27 FEV. 2014